

ESTELLE GRELIER

« Nous sommes favorables à toutes les souplesses ! »

Dans un entretien exclusif à « La Gazette », Estelle Grelier, secrétaire d'Etat chargée des Collectivités territoriales, explique que la mise en œuvre de la réforme territoriale impose désormais une certaine stabilité, mâtinée cependant de plusieurs assouplissements en matière de finances locales notamment.

Intercommunalité : pas de report

Un report d'un an est-il envisageable pour certaines fusions, notamment complexes ?

Nous sommes hostiles à un report. Le principe voté est celui de la mise en œuvre des regroupements au 1^{er} janvier 2017. La proposition de loi sénatoriale demandant un report d'un an pour certains arrêtés de périmètre (portée par Jacques Mézard, ndlr) mettrait à mal tout le travail engagé. Dans le contexte de léger fléchissement de l'investissement public local, il faut aider les projets des territoires à aboutir et assurer la stabilité. Je n'ai pas connaissance de difficultés qui n'aient reçu de réponse sous forme d'assouplissements.

Quels sont ces éléments de souplesse ?

Avec Jean-Michel Baylet, nous avons rappelé par circulaire les points relatifs au lissage de la fiscalité (sur douze ans), et des compétences optionnelles (sur un an) et facultatives (sur deux ans). Nous allons régler le sujet du versement « transport » (dans le cadre du projet de loi de finances [PLF], nous proposons qu'il soit lissé sur douze ans et non sur cinq). S'agissant du plan local d'urbanisme intercommunal, nous proposons une possibilité de coexistence des documents d'urbanisme préexistants jusqu'en 2022, avant de les harmoniser. Enfin, une circulaire va préciser certains éléments de fiscalité et permettre de sortir des difficultés d'harmonisation lorsque les collectivités ont opté, les unes pour la taxe d'ordures ménagères, les autres pour la redevance d'ordures ménagères.

De nouvelles métropoles seront-elles créées ?

L'affirmation du fait métropolitain doit être assise sur une forme d'hyperdensité urbaine. Il faut une

cohérence, un poids significatif. Je comprends l'inquiétude des régions qui n'ont pas de métropoles. Mais l'ouverture vers plus de métropoles doit rester raisonnée.

Je tiens à saluer les avancées de la métropole du Grand Paris (MGP) : elle a voté son premier budget et les établissements publics territoriaux semblent bien fonctionner. Si je comprends les inquiétudes de la région Ile-de-France, il me paraît aberrant, après à peine six mois d'existence, de déjà condamner la MGP et de lui reprocher un manque d'ambition !

La mise en place des nouvelles intercos suscite des critiques relatives à la fin anticipée de certains mandats et à la perte du lien de proximité...

Le Conseil d'Etat a répondu « en creux » à cette question, sensible et légitime, de la fin anticipée du mandat. Cela étant, les élus municipaux non communautaires pourront être intégrés dans des commissions intercommunales. C'est prévu par la loi. Et nous sommes favorables à toutes les souplesses possibles !

Il faut relativiser la perte du lien de proximité dans les communautés XXL, chiffon rouge agité notamment par certains détracteurs de la loi « Notre ». Ces périmètres correspondent à un souhait des élus autour d'un projet de territoire. Il leur appartient de mettre en place une gouvernance adaptée.

Quel est, selon vous, le mode d'élection adapté ?

Je me suis engagée depuis longtemps en faveur du suffrage universel direct des conseillers communautaires. Il n'y a pas de consensus, mais il faut progresser sur cette question avec les métropoles. Toutes les formules sont possibles. Le vrai sujet, c'est celui de la circonscription électorale. Un scrutin de type régional dans lequel les métropoles auraient comme circonscription électorale les communes est une piste.

« Il appartient aux élus des intercos XXL d'y mettre en place une gouvernance adaptée. »



BADIAS/ANDIA

Réforme territoriale : on garde le cap

Y a-t-il besoin de créer un espace de dialogue entre l'Etat et les collectivités territoriales ?

Le Parlement joue son rôle, dans l'adoption des lois et en votant les concours financiers. Le comité des finances locales (CFL) se prononce sur ces sujets. Les associations d'élus, avec lesquelles nous travaillons régulièrement, se coordonnent. Ces différentes expertises alimentent le débat entre l'Etat et les collectivités. Je ne suis pas certaine qu'il y ait besoin d'une nouvelle instance très formalisée, d'autant que le Sénat se montre, légitimement, très sensible sur cette question. Lors des débats parlementaires, la proposition de création d'un haut conseil des territoires a été formulée, mais un compromis s'est dégagé entre les deux chambres pour ne pas la retenir.

Les conférences territoriales de l'action publique (CTAP) seront-elles efficaces ?

Les CTAP ont pour objectif d'approcher l'exercice d'une compétence de manière concertée entre les différents échelons de collectivités, par des conventions lorsque la loi a confié un chef de filât à une collectivité pour une compétence. Marylise Lebranchu a eu raison de promouvoir ce type d'actions transversales, pluri-échelle, et adaptable à la diversité et à la réalité des territoires. Je souhaite que les CTAP permettent des discussions apaisées et fructueuses, au-delà de ce que certains ont pu décrire comme « des grands-messes

entre les élus ». Je mise sur le travail des commissions de ces CTAP pour discuter et avancer concrètement.

Des initiatives parlementaires visent à réorganiser la répartition des compétences. Cela n'est-il pas réglé ?

On ne peut revenir sur la clarification apportée par la réforme territoriale. Il est important de respecter la philosophie de cette loi ambitieuse. La compétence « transport » revient à la région, qui délègue comme elle le souhaite aux départements ou aux EPCI, mais nous débattons des subdélégations proposées par le sénateur (LR) Bruno Sido. Il est cohérent, par ailleurs, que la compétence économique relève de la région et des intercos, même si la question de la transition sur le volet « financement » des actions précédemment portées par les départements peut se poser.

François Baroin entre dans la campagne présidentielle. Cet engagement a-t-il des conséquences sur votre travail avec l'AMF ?

Je trouve incohérent, lors du congrès des maires, d'exiger du président de la République la fin des efforts financiers en 2017 pour le bloc local, puis de rallier, trois jours après, un candidat se positionnant sur un plan d'économies à 100 milliards d'euros qui impactera les collectivités ! L'AMF est une grande association transpartisane, qui n'a pas vocation à prendre parti dans les échéances électorales. ☺●